

CONSEIL DE SURVEILLANCE
Séance du lundi 15 décembre 2025

Délibération N°05/2025

***Présentation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 et perspectives
d'élaboration du Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de 2026 à 2035***

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, Représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizaros, Représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Madame Geneviève BERGÉ**, Représentante du Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **Madame Sylvie LAFUENTE**, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT),
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement, Président de la CME,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame Sandrine BARADAT**, Représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Monsieur Denis LAVROF**, Représentant des organisations syndicales (CFDT),
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Représentante des usagers, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, désignée par Monsieur le Préfet,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Représentante des usagers, Ligue contre le Cancer, désignée par Monsieur le Préfet.

Excusés :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, Représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Délibération N°05/2025

**Présentation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 et perspectives
d'élaboration du Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de 2026 à 2035**

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 et suivants et l'article L. 1112-3,

VU le document préparatoire remis aux membres du Conseil de surveillance,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 13
Abstentions : 1
Contre : 0
Pour : 12

DECIDE :

- L'adoption de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 et les perspectives du Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de 2026 à 2035.

Fait à Pau, le 15 décembre 2025

Le Vice-Président du Conseil de Surveillance,



Docteur Jean LACOSTE

Pour ampliation,

Le Directeur,



Julien ROSSIGNOL